PNM 2035

Plan national de mobilité



Infrastruktur effikass notzen



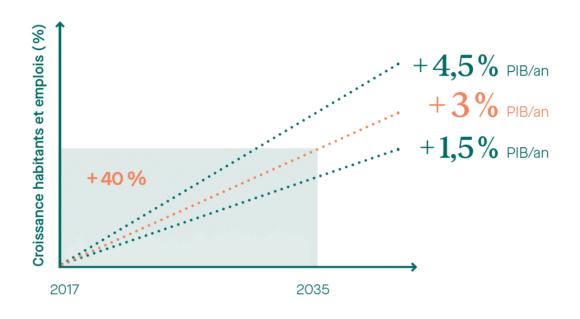


La question du PNM 2035



Au vu de la croissance démographique et économique du Luxembourg, que devons-nous entreprendre dès maintenant pour rester mobiles en 2035 ?

Planifier pour la demande future



- Scénario de croissance « moyen » du STATEC : + 40% en 2035, par rapport à 2017.*
- Si la croissance s'avérait plus forte, les solutions préconisées par le PNM 2035 devraient être implémentées quelques années plus tôt. Si elle s'avérait plus faible, elles devraient être en place quelques années plus tard.

Où les déplacements se concentrent-ils ?

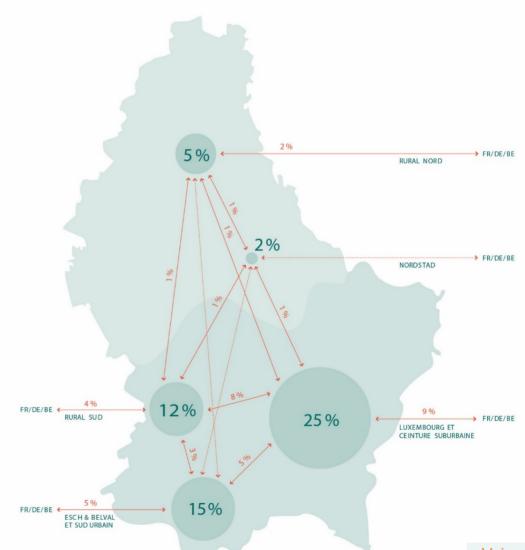
49% sont en relation avec la ville de Luxembourg et sa Ceinture suburbaine

42% ne quittent pas l'une des trois agglomérations du pays

24% ne quittent pas le milieu rural

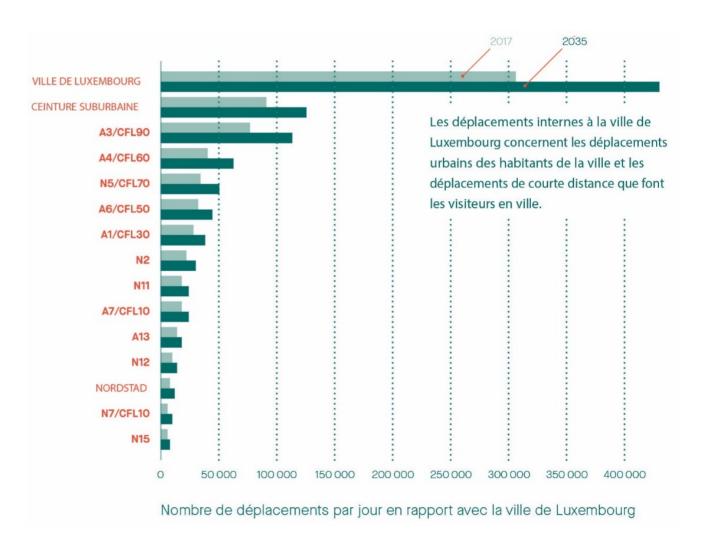
20% sont transfrontaliers

Contrairement à ceux indiqués sur la carte à droite, ces pourcentages ne sont pas cumulatifs : un déplacement transfrontalier peut être en relation avec la Ceinture suburbaine, etc.



Quels sont les 3 principaux défis pour 2035 ?

- 1. Organiser les flux en rapport avec la ville de Luxembourg.
- 2. Évoluer vers une mobilité urbaine dans les trois agglomérations.
- 3. Appréhender le milieu rural de façon différenciée.



Quelles sont les opportunités pour 2035 ?





Popularité du vélo



Capacité des transports en commun



Covoiturage sur les autoroutes transfrontalières

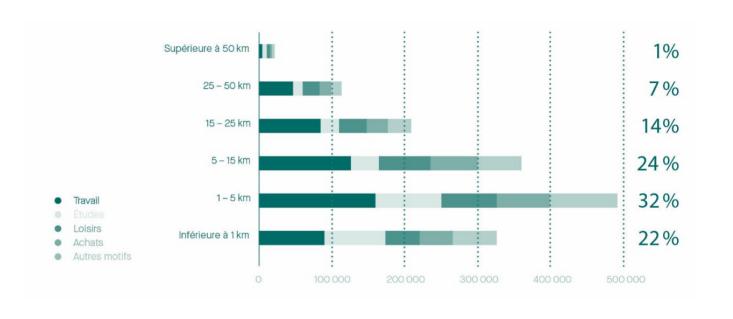


Gestion du stationnement



Distance de déplacement





En 2017,

- 54% des déplacements des résidents étaient inférieurs à 5 km.
- Un tiers des déplacements inférieurs à 1 km et deux tiers des déplacements d'une distance comprise entre 1 et 5 km étaient effectués en voiture.
- Il en résulte un énorme potentiel de report modal sur les distances courtes.

Objectifs minima de report modal jusqu'en 2035

Assurer 40% de déplacements de plus avec moins de voitures qu'en 2017.



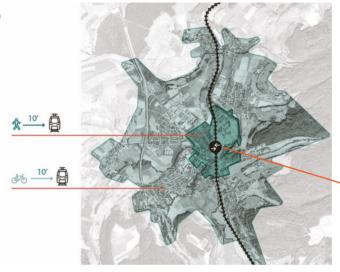


Plus les déplacements seront courts et en milieu urbain, moins ils devront être effectués en voiture.

Développer l'intermodalité

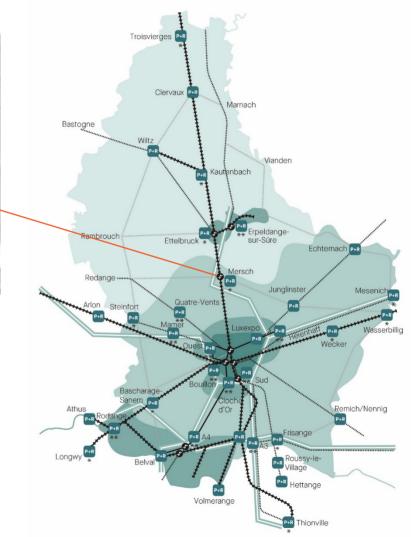
PNM 2035 — Plan national de mobilité

Limiter le nombre de transbordements entre véhicules des transports en commun, étendre l'offre de P+R et améliorer les rabattements et la fiabilité des connexions.



Accessibilité des gares à pied et à vélo (exemple: Mersch)

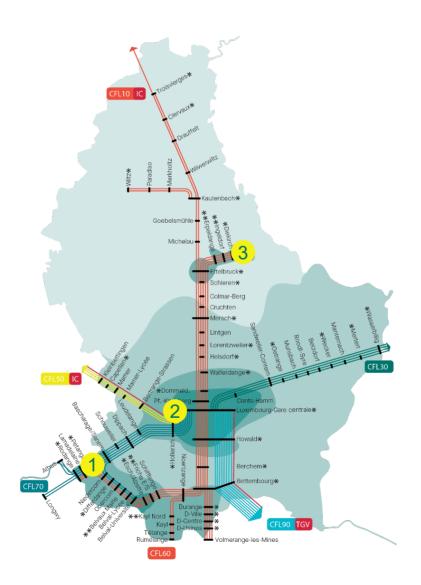
En dehors de la ville de Luxembourg, 60 % des résidents habitent à moins de dix minutes à vélo d'une gare CFL.



Le réseau des chemins de fer en 2035

14 projets structurants, parmi lesquels :

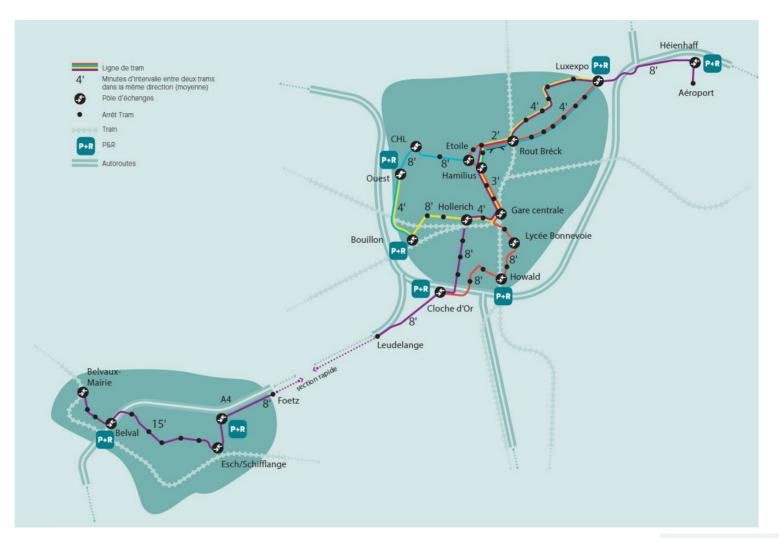
- 1 Triangle ferroviaire entre la ligne CFL60 et CFL70 (liaison Differdange Luxembourg)
- 2 Gare périphérique de Hollerich
- 3 Déplacement et renforcement de l'antenne ferroviaire de la Nordstad



Le réseau de tramway en 2035

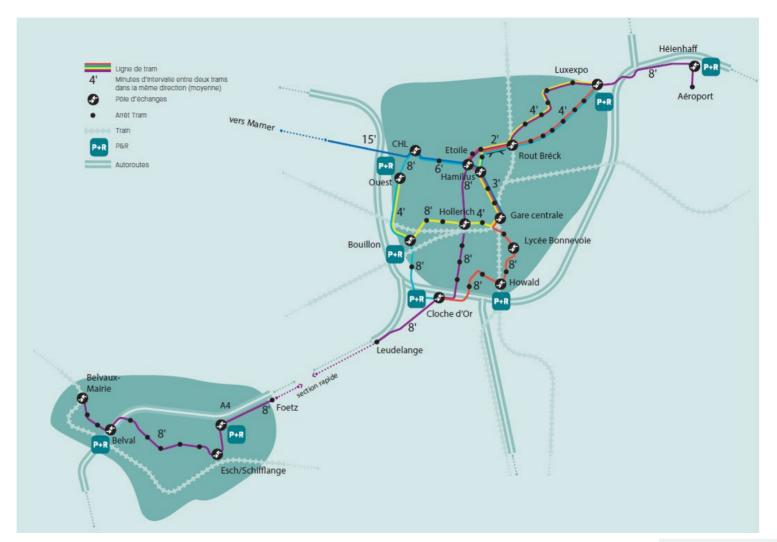
Extensions vers de nouveaux quartiers et des pôles d'échanges, à savoir :





Le réseau de tramway à long terme

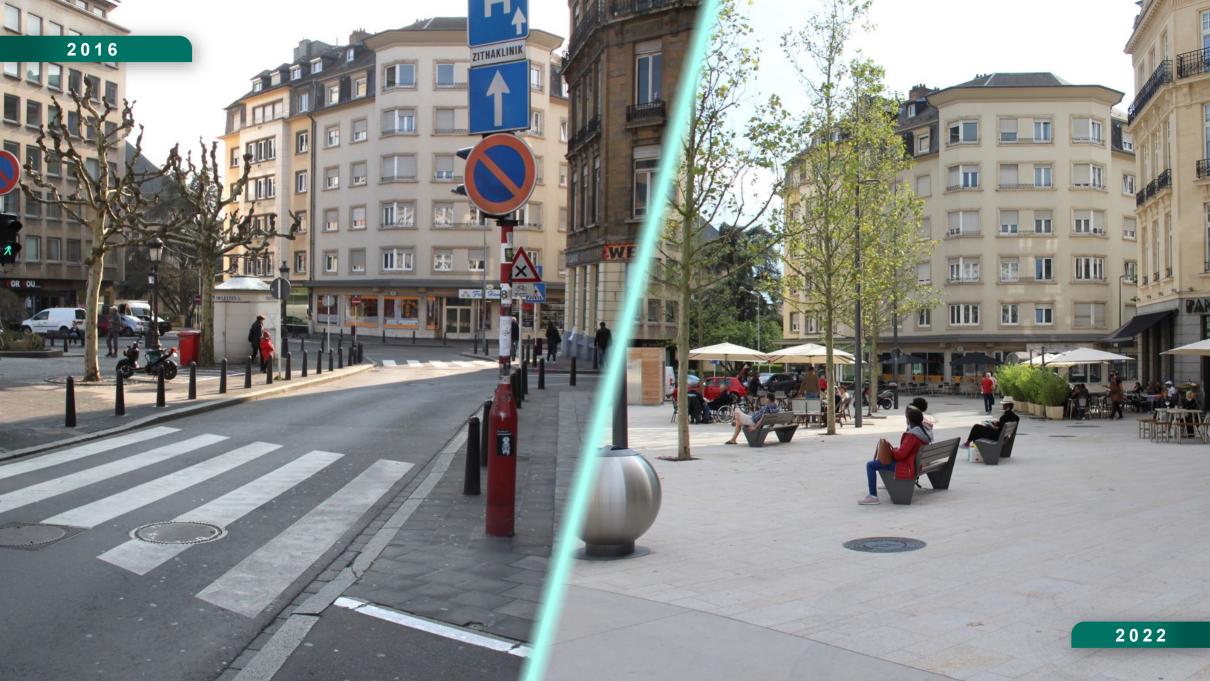
Extension vers Cessange, deuxième axe nord-sud en ville (entre Étoile et Hollerich) et possibilité d'une extension à faible cadence vers Mamer.





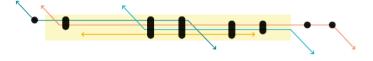






Corridors à haut niveau de service (CHNS) pour bus

CHNS pour bus (au lieu de BHNS)





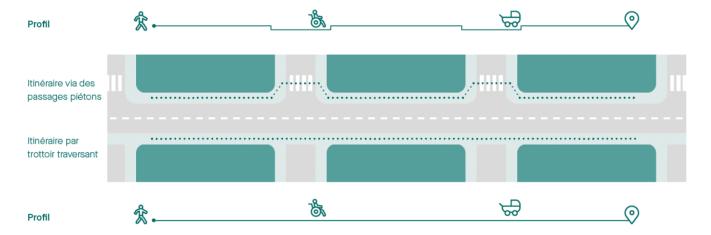


Exemple: Esch-sur-Alzette et Belval

Le réseau piéton

Objectif: Faire de la marche à pied l'option la plus attractive pour les déplacements de très courte distance.

Le trottoir traversant (en bas) comparé au trottoir classique (en haut) :



Le long des routes principales, le trottoir traversant offre aux piétons le même confort qu'aux voitures : un trajet sans détours ni obstacles.



Point de vue du piéton



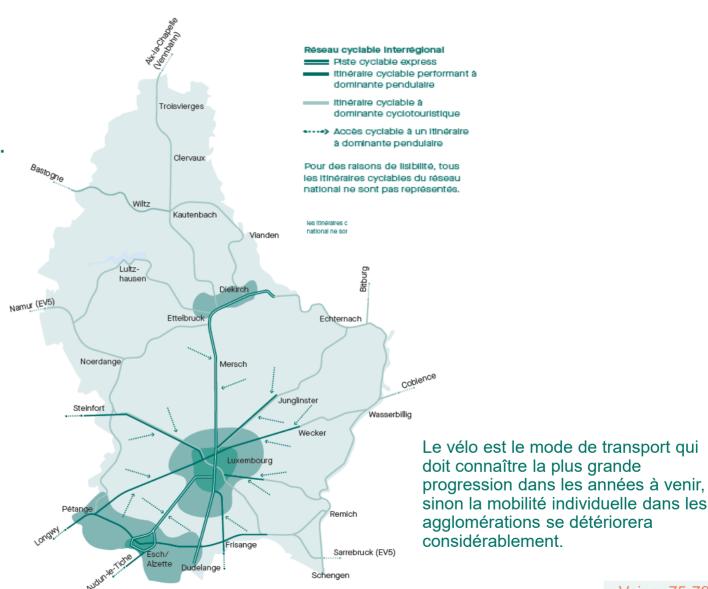
Point de vue de l'automobiliste

PNM 2035 — Plan national de mobilité

Le réseau cyclable

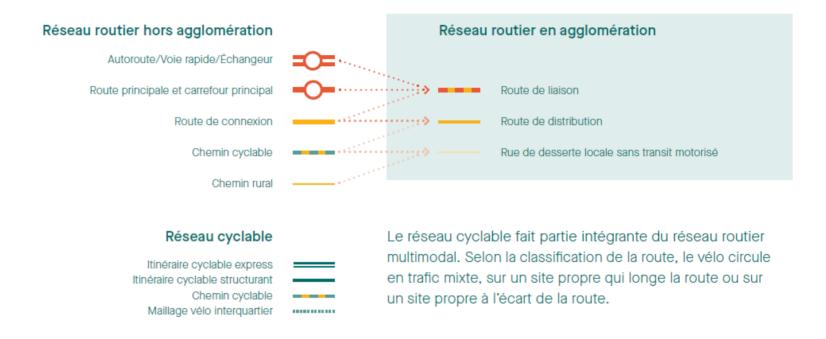
Objectif: Faire du vélo un mode de transport individuel à part entière, c'est-à-dire capable d'accéder de façon directe et sûre à toute destination depuis toute origine au Grand-Duché.





L'utilisation du réseau routier par les différents modes de transport doit être rééquilibrée. Il en résultera un véritable réseau multimodal.

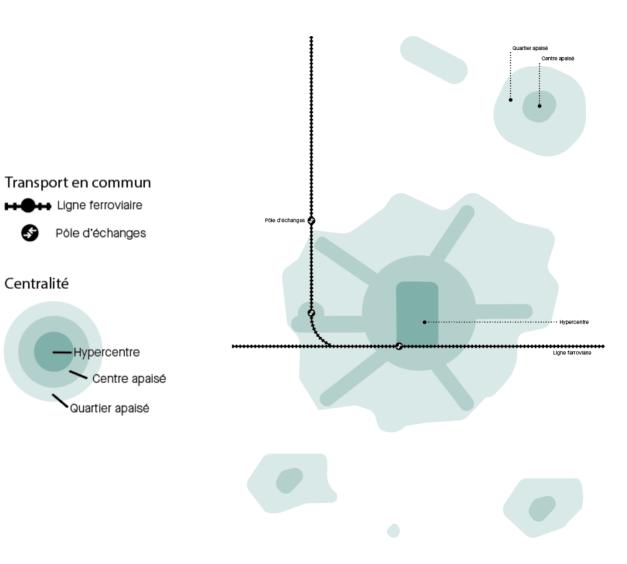
Déjà entamée depuis quelques années, cette transformation sera le principal défi de la mobilité des prochaines décennies.



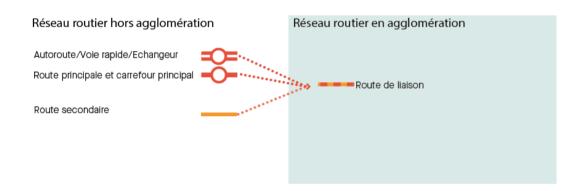
Chaque tronçon de route, qu'il soit étatique ou communal, peut être assigné à l'une des huit fonctions énumérées ci-dessus. Chaque fonction est associée à des modes de transport à prioriser et à des caractéristiques d'aménagement spécifiques.

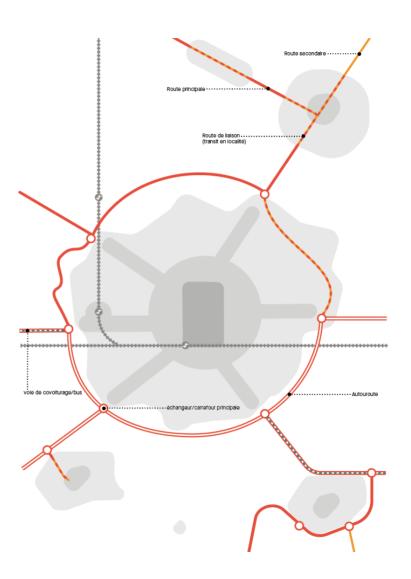
Le point de depart est donné par les voies ferrées et la structure urbaine. L'on distingue l'hypercentre piéton, le centre apaisé et les quartiers apaisés.

L'apaisement du trafic motorisé en milieu urbain est un élémentclé de la classification fonctionnelle du réseau routier multimodal.

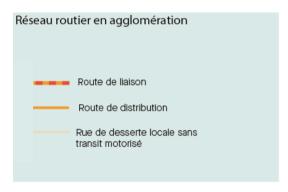


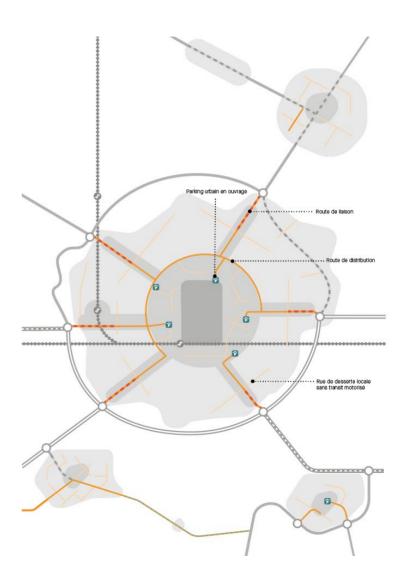
Les routes destinées au trafic individuel motorisé de transit doivent être les plus attractives pour se rendre d'une localité à une autre.



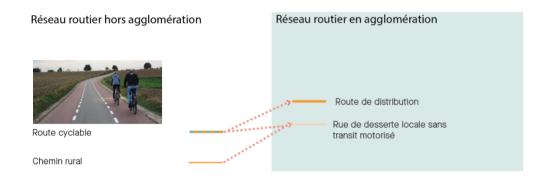


Sur les routes donnant accès en voiture aux quartiers et aux parkings en ouvrage centraux, la fluidité des transports en commun prime sur celle du trafic individuel motorisé.





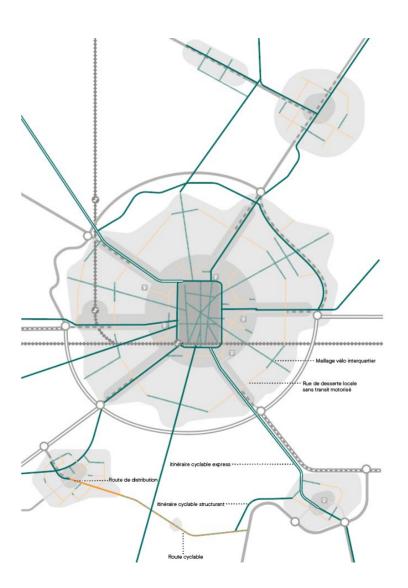
Le réseau cyclable doit être au moins aussi dense que le réseau routier. Seul sur les routes de distribution très peu fréquentées et sur les rues de desserte locale (en localité) ainsi que sur les chemins ruraux et les chemins cyclables (hors localité), les cyclistes peuvent évoluer en trafic mixte avec le trafic motorisé.



Réseau cyclable

Itinéraire cyclable express Itinéraire cyclable structurant Chemin cyclable Maillage vélo interquartier





L'écartement du trafic motorisé individuel de transit permet de prioriser les transports en commun pour les déplacements vers et à travers les centres-villes. Dans les agglomérations, les transports en commun sont connectés à un P+R sur chaque route pénétrante majeure.

Transport en commun

Ligne ferroviaire

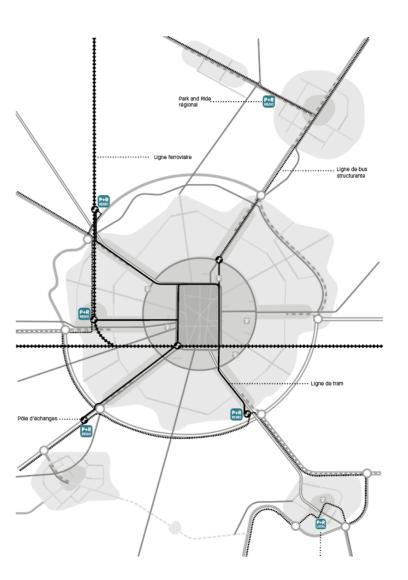
Ligne de tram
Ligne de bus structurante

Pôle d'échanges

Stationnement et covoiturage

P+R Park and Ride régional

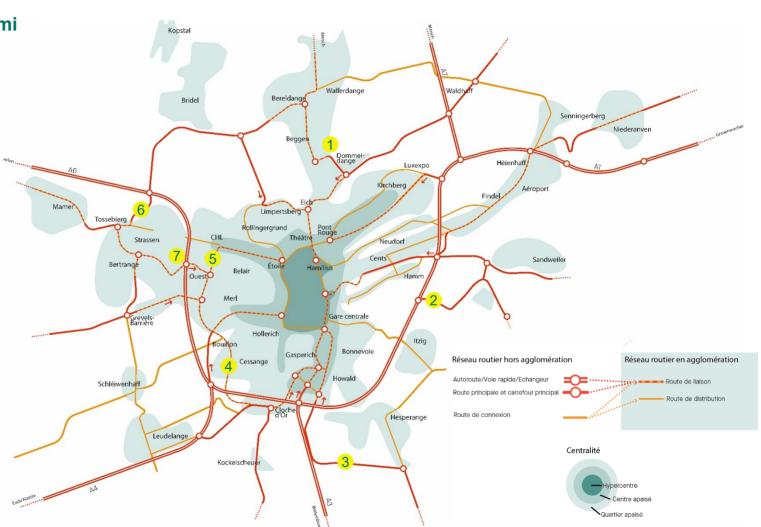
P+R Park and Ride local



34 projets structurants dans la ville de Luxembourg et sa Ceinture suburbaine, parmi lesquels :

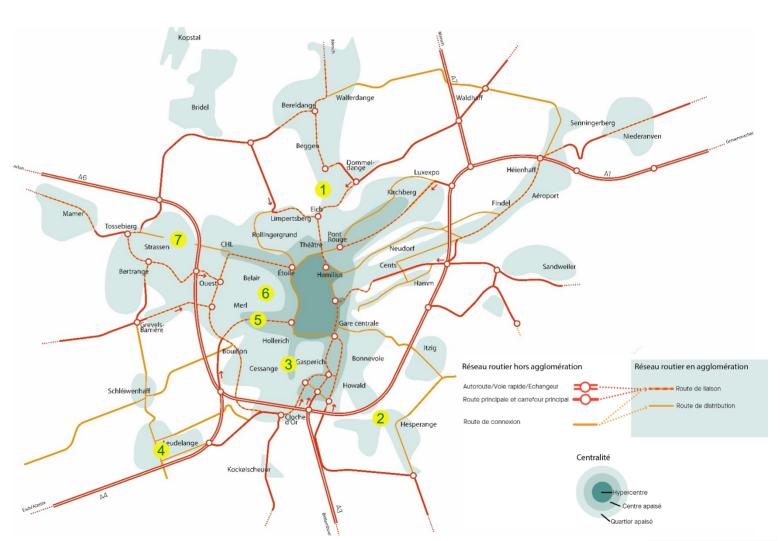
7 projets routiers qui renforcent le réseau primaire

- 1 Nouvelle connexion N7-N11
- Nouvel échangeur autouroutier Contern/Sandweiler
- 3 Contournement d'Alzingen
- Boulevard de Cessange
- 5 Boulevard de Merl
- Nouvelle connexion route d'Arlonéchangeur A6
- Nouvel échangeur Ouest



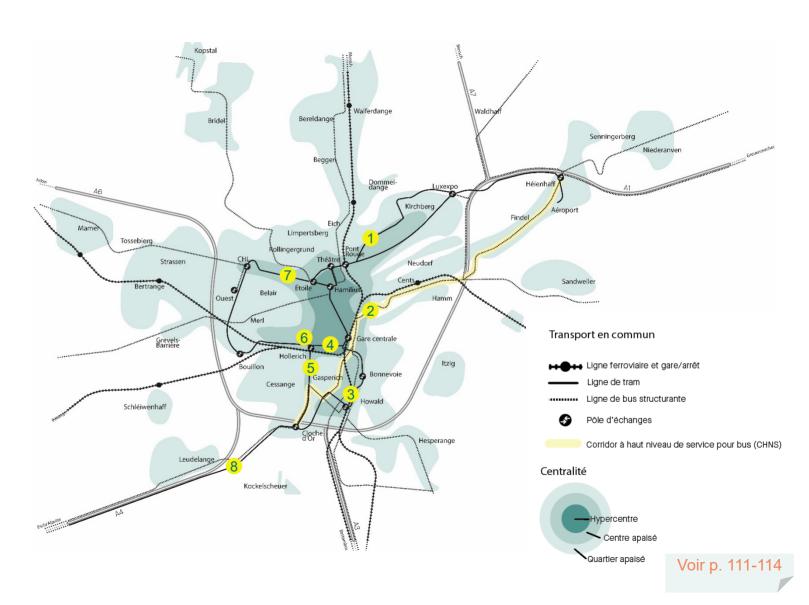
7 apaisements de trafic en faveur de modes de transport urbains

- Beggen jusqu'à place Dargent
- 2 Traversée de Hesperange
- 3 Route d'Esch
- 4 Centre et traversée de Leudelange
- 5 B4 transformée en boulevard urbain
- 6 Route de Longwy
- Route d'Arlon entre Strassen et CHL



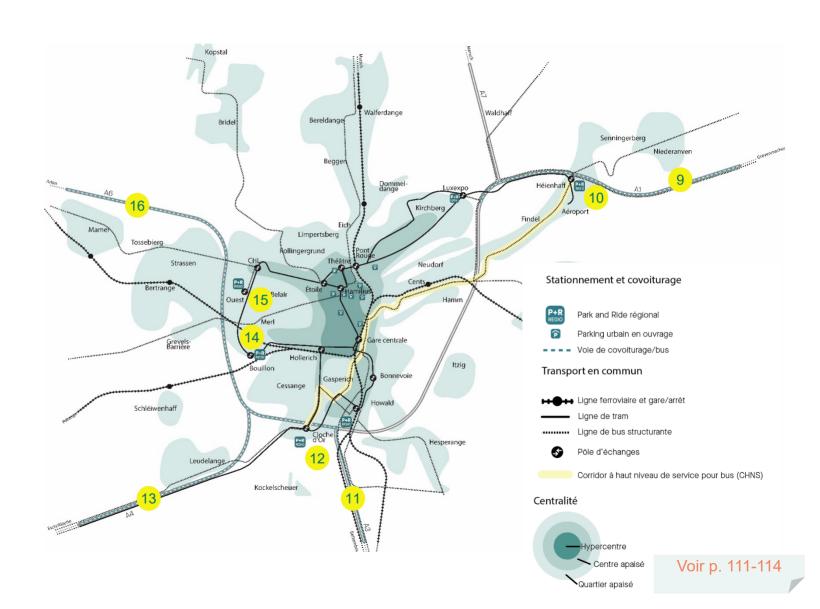
16 projets de transport en commun

- 1 Extension tram à Kirchberg (Adenauer)
- 2 Corridor à haut niveau de service pour bus entre Héienhaff et Cloche d'Or
- Gare périphérique de Howald
- Extension tram à Hollerich
- 5 Extension tram sur la route d'Esch
- 6 Gare périphérique Hollerich
- Extension tram sur la route d'Arlon
- 8 Tram rapide vers Esch et Belvaux



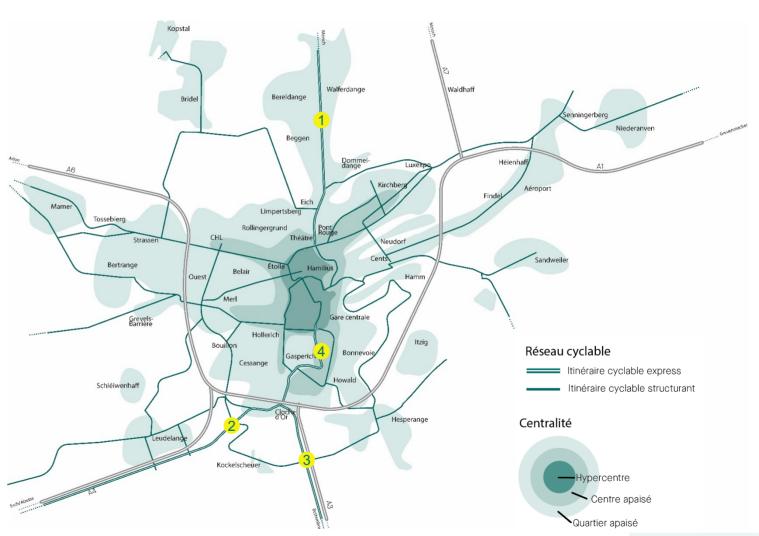
16 projets de transport en commun

- 9 Priorisation bus et covoiturage A1
- 10 Pôle d'échange Héienhaff
- 11 Priorisation bus et covoiturage A3
- 12 Pôle d'échange Cloche d'Or
- 13 Priorisation bus et covoiturage A4
- 14 Pôle d'échange Bouillon
- 15 Pôle d'échange Ouest
- 16 Priorisation bus et covoiturage A6



4 sections d'itinéraires cyclables express

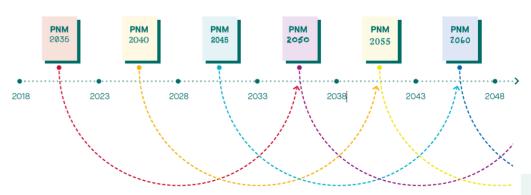
- 1 Itinéraire cyclable express de la Nordstad
- 2 Itinéraire cyclabe express d'Esch-sur-Alzette
- 3 Itinéraire cyclable express de Dudelange
- 4 Accès cyclable express sud jusqu'à la Gare centrale



Le processus PNM

Le Plan national de mobilité est désormais le cadre de la planification stratégique de la mobilité au Grand-Duché. Il s'agit d'un processus continu dont un état des lieux sera publié tous les cinq ans (décision du Conseil de Gouvernement du 30 mars 2022).

- Le processus PNM anticipe continuellement la demande de mobilité au niveau national et transfrontalier sur un horizon de 15 ans, évalue l'adéquation des projets étatiques dans le domaine des transports avec cette demande future, veille à la cohérence intermodale de ces projets et identifie d'éventuelles lacunes dans l'offre de mobilité qu'il conviendra de combler avec de nouveaux projets.
- Le PNM n'a pas vocation à résoudre chaque problème de mobilité local, mais il donne le cadre pour les solutions qui seront à rechercher en étroite collaboration entre l'État et les communes. Au ministère ayant les Transports dans ses attributions, la Direction de la Planification de la Mobilité est le point de contact pour toute question technique en rapport avec le PNM.



PNM 2035

Plan national de mobilité

Présentation téléchargeable sous www.transports.lu

Brochure sous format digital ou imprimé (FR, DE, GB) www.pnm2035.lu

